

Convocation faite le 5 septembre 2018

Séance du 13 septembre 2018

L'an deux mille dix huit, le treize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, Robert BODIER, Steve ROGER, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy, Cyrille MOISY.

Absents et excusés : MOREAU Brigitte, DUTHEIL Olivier.

Monsieur Cyrille MOISY est élu secrétaire de séance.

Délibérations fiscales

Il s'agit des délibérations qui visent notamment à permettre aux collectivités territoriales et aux EPCI de moduler l'assiette de leurs impôts locaux par l'instauration du dispositif d'abattement, d'exonération, de suppression d'exonération, etc... et d'instaurer de nouvelles taxes.

Le conseil municipal maintient les délibérations fiscales en vigueur sur la commune pour l'année 2019.

Admission en non-valeur

Monsieur le maire expose que la trésorerie de Craon a présenté la liste des demandes d'admission en non-valeur pour le budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'admission en non-valeur les produits irrécouvrables suivants :

♦ DURAND Romain pour 184.08 € (facturation dégradatn parterre et mur du cimetière) – Poursuite sans effet

Redevance pour occupation du domaine public

Conformément aux articles L.2333-84 ET L.2333-86 du code général des collectivités territoriales, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public. Pour l'année 2018, les montants des redevances sont fixés comme suit :

- RODP Gaz-GrDF.....	273.00 €
- RODP Electricité – Enedis.....	203.00 €
- RODP Télécommunications.....	559.14 €

Le conseil municipal valide les montants ci-dessus.

Aménagement du cimetière

L'entreprise LARDEUX de la Guerche De Bretagne interviendra en octobre ou novembre pour l'arrachage de la haie au cimetière et la plantation d'une nouvelle haie bocagère (charmilles).

Monsieur le maire propose également de supprimer l'allée gravillonnée du bas et de la refaire en gazon avec apport de terre végétale et mise en place de pierre en surface pour le passage ponctuel de véhicules. Le montant de cette opération est de 3 720.00 € HT.

Le conseil municipal accepte le devis de la SARL LARDEUX d'un montant de 3 720.00 € pour la réalisation de ces travaux.

Travaux : Logements de la Métairie

Les travaux ont démarré lundi dernier (lot 1- Maçonnerie). Un nouveau planning a été établi avec une fin de travaux prévue en février 2019.

Devis

Le conseil municipal est informé des devis des entreprises Electro-System et Ugap pour le remplacement du mobilier de bureau du secrétariat de mairie (bureau, fauteuil, chaises).

Le conseil municipal retient le devis Electro-system pour un montant de 1 592.00 € HT.

Divers

- Monsieur le Maire rappelle l'invitation de la Paroisse suite au départ du Père VAN DORPE.
- Saturn'Echo : Le prochain paraîtra à la fin du mois. L'équipe chargée de sa préparation se réunira mercredi 19 septembre.
- Médailles de la commune : Monsieur le maire demande aux membres du conseil de réfléchir sur d'éventuels lauréats.
- Repas du conseil et des agents : Le repas aura lieu le mercredi 31 octobre à 19 h 30 au Marmiton.
- Terrain de football : La main-courante du terrain du bas sera supprimée par l'entreprise LARDEUX de La Crue.
- Parc des Hunaudières : Monsieur le Maire souhaite commencer à réfléchir sur un aménagement futur.
- Gîte communal : Une réunion aura lieu le jeudi 11 octobre à 20 heures pour établir les tarifs, le règlement, les contrats de location. Les adjoints ainsi que les membres de la commission Animation y sont conviés.
- Date de la prochaine réunion : jeudi 18 septembre 2018.